

CONCOURS PHOTOS 2025



« L'eau dans tous ses états »

La mairie de Hourtin organise du lundi 1^{er} janvier 2025 au mercredi 30 avril 2025 à midi, un concours photos gratuit ouvert à tous les photographes amateurs, majeurs comme mineurs, à l'exclusion des jurys et des photographes professionnels.

1 **Thème du concours :**

- Les photos auront pour thème : « l'eau dans tous ses états à Hourtin » : la pluie, le lac l'océan, les vagues,.... Il sera laissé libre court aux participants pour illustrer ce thème.

2 **Conditions de participation :**

- Le concours est ouvert à toute personne physique de + de 18 ans, ainsi qu'à toute personne de + de 12 ans avec une autorisation parentale (document joint).
- Les photographes professionnels sont exclus du concours
- La participation au concours est gratuite
- Elle implique l'entière acceptation du règlement sans possibilité de réclamation quant aux résultats.
- Sont acceptées des photographies provenant d'appareils photos numériques, ou téléphones portables.
- Les participants au concours doivent obligatoirement remettre le bulletin de participation (ci-joint) à la mairie de Hourtin avec les photos numériques à l'adresse suivante : dlavaud@mairie-hourtin.fr avant le mercredi 30 avril 2025 à midi.
- Les photos peuvent être envoyées :
 - o soit par mail à l'adresse suivante : dlavaud@mairie-hourtin.fr. Pour les envois par mail, le fichier devra indiquer, le n° de la photo, le nom éventuel de la photo et le lieu de prise de vue ainsi que le nom, prénom et coordonnées téléphoniques de l'auteur.

Bulletin à retourner avec les photos par mail à dlavaud@mairie-hourtin.fr :
avant le 30 avril 2025 – midi

- Soit déposer à l'accueil de la mairie en format papier. Dans ce cadre, mettre la(les) photo(s) dans une enveloppe avec la mention dessus « Concours photos mairie 2025. Au dos de chaque photo, mettre le nom, l'adresse, le téléphone, le mail, la date de naissance, le n° de la photo (de 1 à 5) avec le lieu de prise de vue.

3 Durée et déroulement du concours :

- Le concours est ouvert jusqu'au 30 avril 2025 à midi
- Toutes les photos devront être envoyées par mail à la mairie de Hourtin avant le 30 avril 2025 à midi.

4 Modalités de participation :

- chaque participant peut présenter 5 photographies maximum en couleur ou en noir et blanc (format indéterminé)
- La photo ne doit être :
 - a. Ni retouchée
 - b. Ni être créée par l'intelligence artificielle
 - c. Ni faire l'objet d'un montage par le biais d'un logiciel de photos.
- Les tirages devront être numérotés de 1 à 5 en fonction du nombre de photos présentées au concours et déposés à l'accueil de la mairie.
- Pour les envois par mail, le fichier devra indiquer, le n° de la photo, le nom éventuel de la photo et le lieu de prise de vue
- Les participants déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées et par conséquent être titulaire exclusif des droits de propriétés littéraire et artistique, à savoir, le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation aux publics des dites photos.
- Ils consentent à ce titre, à ce que ces photos puissent être exposées et publiées sur tout support de communication de la commune, voire exposées dans la commune pour les photos primées par le jury.
- Ils déclarent et garantissent également avoir obtenu l'autorisation préalable des personnes identifiables sur les photos présentées ou des personnes propriétaires des biens représentées.
- La responsabilité de la mairie, donc l'organisateur, ne pourra être engagé du fait de l'utilisation des dites photos.

5 Jury du Concours et critères de sélection

- Un jury sera constitué pour sélectionner 15 photographies sous la présidence de M. le Maire ou un élu le représentant.
- Il sera composé de 5 membres au total. Le jury aura pour mission de sélectionner les photographies des candidats présentées de façon anonyme. Aucun signe distinctif ne doit être apposé sur les photos.
- Seuls pourront connaître les noms des auteurs de clichés les personnes chargées de réceptionner les œuvres.
- Les photographies seront jugées sur 4 aspects :
 - a. Pertinence du sujet
 - b. Originalité
 - c. Technique et intérêt artistique
 - d. Esthétique
- L'organisateur se réserve le droit d'annuler ou d'invalider tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements de toute sortes sont intervenus dans le cadre de la participation au concours. Il se réserve également le droit d'exclure les images, qui porteraient, selon lui, atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.
- La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

6 **Prix et récompenses**

- Le concours est doté de lots de valeurs diverses.
- Les récompenses sont attribuées aux 5 clichés sélectionnés à l'occasion d'une cérémonie de remises de prix qui aura lieu le dimanche 1^{er} juin 2025 à 10h30 à la salle d'animation.

7 **Informations nominatives :**

- Conformément aux dispositions de l'Article 34 de la 78-17 dite loi informatique et libertés, les participants sont informés que les informations nominatives recueillis sont nécessaires à la participation au présent concours et feront l'objet d'un traitement informatique. Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant

SERVICE CULTURE, ANIMATIONS & SPORTS



BULLETIN DE PARTICIPATION

NOMPRENOM

ADRESSE

CODE POSTAL COMMUNE

TEL MAIL@.....

DATE DE NAISSANCE / /

Je soussigné(e)

- Souhaite participer au concours photo organisé par la Mairie de Hourtin jusqu'au 30 avril 2025,
- Déclare avoir pris connaissance de son règlement et en accepte les conditions,
- Autorise la ville de Hourtin à utiliser mes photographies sur tous supports de communication ou toute exposition,

Fait à, le

Signature du candidat :

AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs)

Je soussigné

Représentant légal de agé(e) deans

- Autorise mon enfant à participer au concours photo organisé par la Mairie de Hourtin,
- Autorise la ville de Hourtin à utiliser les photographies de mon fils / ma fille sur tous supports de communication ou toute exposition.

Fait à, le

Signature du représentant légal :